



SANTÉ DE
L'ENVIRONNEMENT

PROTOCOLE 2026

Aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Pour prétendre à une indemnisation, je dois :

- ☐ Être un **particulier**
- ☐ Avoir fait détruire un nid en **Bourgogne Franche-Comté**, **par une entreprise adhérente à la Charte de bonnes pratiques** (liste disponible sur le site de FREDON BFC).
- ☐ En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation** et **signaler si j'ai déjà bénéficié d'une autre aide**.

Si oui, les aides de l'Etat et du conseil départemental du Jura viendront compléter cette aide, sans toutefois dépasser le coût total lié à la destruction.



- ☐ **POUR UNE DESTRUCTION DANS LE JURA** : Avoir fait détruire le nid **entre le 1er et le 31 juillet 2026**.

Je pourrai alors bénéficier d'une aide à hauteur de **50 € maximum**, qui sera apportée via le financement du conseil départemental du Jura. Pour une destruction à partir du mois d'août, se référer au point suivant.

- ☐ **POUR UNE DESTRUCTION EN BFC Y COMPRIS DANS LE JURA** : Avoir fait détruire le nid **à partir du 1er août 2026**.

Je pourrai alors bénéficier d'une aide à hauteur de **30 € maximum en BFC** et **jusqu'à 80€ maximum dans le Jura**, qui sera apportée via le financement de l'Etat et du conseil départemental du Jura.

- ☐ **Déposer mon dossier sur la plateforme de dépôt en ligne** (accessible depuis la page d'accueil du site internet de FREDON BFC) et **avant la fin des enveloppes** qui sera annoncée sur le site internet de FREDON BFC et par les désinsectiseurs chartés. **J'y joins obligatoirement les pièces suivantes :**

- **la facture ACQUITTÉE, comportant le nom de l'espèce détruite et le lieu d'intervention**
- un **RIB**
- une **photo du nid** (si inaccessible, une photo des insectes peut convenir)

PLATEFORME DE DEPOT DE DOSSIERS

<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/demande-dindemnisation-frelon>

